

PROCES-VERBAL de la Réunion du Mardi 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la mairie.

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Alexandre BRUBION, Eric DEPORTE, Marcel JOUEN

Absents excusés : Margot TERRIER, Marc CHEMIN, Noémie LUCE, Jean-Claude BOUGUET

Absent :

Procurations : Noémie LUCE donne procuration à Florian BETTENCOURT,
Marc CHEMIN donne procuration à Alain LEGRAND
Jean-Claude BOUGUET donne procuration à Marcel JOUEN

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD.

Secrétaire auxiliaire : Patrice FOYER.

1/ Approbation compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2024.

M. Legrand demande s'il y a des remarques sur le dernier Procès-Verbal de la réunion de conseil municipal du 17 septembre 2024 : aucune remarque.

Suite à cela le Procès-verbal du 17 septembre 2024 est approuvé.

A l'unanimité des présents le procès-verbal est adopté.

2/ Dossier aménagement RD 104.

M. le Maire présente le mail du 18/10/2024 de M. MALHUITRE directeur de la direction des routes de Clères.

Un débat à lieu au sein du conseil.

A l'unanimité des présents le conseil décide de laisser le temps au département d'acquérir les emprises foncières nécessaires pour la réalisation d'un aménagement. Le conseil charge M. le Maire d'effectuer une réponse en ce sens à la direction des routes.

Dans le même temps le conseil souhaite procéder à une révision de l'avant-projet avec l'architecte afin d'étudier les possibles économies envisageables pour la part des travaux restant à la charge de la commune.

3/ Assurance pour la protection sociale du personnel de la commune.

M. le Maire informe le conseil de l'obligation fixé par le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement de participer au contrat prévoyance pour l'ensemble du personnel communal.

M. le Maire présente un devis de Groupama. La majorité des conseillers présents demande à ce que d'autres devis comparatifs soient présenté, ainsi que le résultat de l'appel d'offre du centre de gestion 76. Afin qu'une décision soit prise lors du prochain conseil.

Florian BETTENCOURT se propose de démarcher les entreprises avec l'aide de Sonia MARÉCHAL.

4/ Règlement du surcoût de la facture du cimetière.

M. le Maire informe le conseil que le surcoût de 955.44€ lié au relevage des tombes sera imputé sur le budget 2025 article 615221.

Une discussion a lieu, et M. le Maire informe le conseil que suite à la demande de devis pour l'entretien du cimetière, celui-ci s'élève à 5469.00€ TTC/AN pour trois prestations.

Le conseil souhaite pouvoir comparer le temps de travail des employés communaux pour l'entretien du cimetière et ainsi pouvoir le comparer au temps et au coût du devis présenté par Brotonne service.

Eric DEPORTE évoque la possibilité de faire appel aux habitants volontaires de la commune afin de participer à l'entretien du cimetière.

Eric DEPORTE, Guillaume HAUCHARD et Patrice FOYER se proposent pour étudier les possibilités d'engazonnement et de réaménagement afin d'en faciliter l'entretien

Suite à une remarque d'administré, Guillaume HAUCHARD évoque la possibilité de revoir l'empierrement du jardin du souvenir ainsi que de laisser la possibilité aux familles de pouvoir apposer une plaque. Les services funéraires seront consultés à ce sujet.

5/ Achat de la débroussailleuse

M. le Maire informe le conseil que la débroussailleuse est hors service et que le coût des réparations étant trop élevé il propose alors de renouveler cet appareil. Guillaume HAUCHARD regrette que M. le Maire ne présente qu'un seul devis au conseil émanant des Ets Ancelin.

6/ Prolongement du contrat de 1 mois emploi Brotonne Service. – DEL 29-10-24-01

M. le Maire propose au conseil de prolonger d'un mois le contrat de la personne mise à disposition par Brotonne Service, afin de finir les travaux qu'il estime en retard sur la commune. M. Guillaume HAUCHARD réitère sa demande qui est d'étudier la possibilité de sous-traiter certains travaux, suite à cela Marcel JOUEN, Florian BETTENCOURT, Guillaume HAUCHARD et M. le Maire se réuniront afin d'étudier les besoins dans le but de faire établir des devis

Présents : 7

Procurations : 3

Suffrages exprimés : 10

Pour : M. Alexandre BRUBION - M. Patrice FOYER – Mme Noémie LUCE – M. Eric DEPORTE – M. Alain LEGRAND et sa procuration, Marcel JOUEN et sa procuration

Contre : M. Guillaume HAUCHARD et M. Florian BETTENCOURT

7/ Bilan centre de Loisirs et facturation à la commune de Maulevrier Sainte Gertrude.

M. le Maire présente au conseil le bilan du centre de loisirs afin de faire la facturation à la commune de Maulevrier Saint Gertrude, Florian BETTENCOURT se chargera de vérifier les comptes un mail récapitulatif sera envoyé à l'ensemble des conseillers.

Question diverses :

M. le Maire propose de relancer le SDE 76 pour la pose de l'éclairage LED dans la traversée du Bourg, une reprise du devis initial sera probablement nécessaire.

Plu PADD, M. le Maire informe le conseil sur le PLUI et le PADD l'ensemble des documents seront communiqués par mail afin de préparer le débat qui aura lieu le 10 décembre prochain.

Suite au courrier de Virginie CAROLOT présidente de Caux seine Agglo, M. le Maire propose fixer un rendez-vous lors de la prochaine réunion de conseil du 10 décembre 2024.

M. le Maire informe le conseil de l'utilisation abusive des sacs jaunes.
Il est proposé de mettre en place un listing afin d'effectuer un suivi de la consommation des sacs jaunes.

Crédit FAL : M. le Maire informe que le dossier est complet et validé par le département qu'il sera inscrit au budget 2025.

IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'expertise qui constitue la part fixe déterminée en appréciant la place au sein de groupes de fonctions définis par l'organe délibérant et les spécificités de la fiche de poste et le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, qui constitue la part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel notamment, ce régime indemnitaire sera reconduit et fixé lors du prochain conseil municipal

M. Hervé DAVID demande à prendre la parole afin d'exposer les problèmes sur certains chauffages de l'église, un devis sera demandé à une entreprise. Comme pour le cimetière il sera demandé à des bénévoles pour le ménage dans l'église.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h12.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance,

Signé le :
Alain LEGRAND

Signé le :
Guillaume HAUCHARD



